



Termes de références pour la mise en œuvre d'une action-prestation de protection des sources, de mise en place et d'aménagement des périmètres de protection

Programme d'Appui à la Gouvernance Locale en Itasy (PAGLI 2)

Le présent projet est cofinancé par l'Agence Française de Développement, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Région Itasy, les Agences de l'Eau Adour-Garonne et Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'Initiative Développement, également opérateur de sa mise en œuvre.



Objet	Avis de recrutement (consultance long terme)
Action	Dans le cadre de la phase 2 du Programme d'Appui à la Gouvernance Locale en Itasy (PAGLI 2), et plus particulièrement de sa composante 3 « développement territorial », Initiative Développement (ID) souhaite s'attacher les services d'une consultance pour la mise en œuvre d'une action de protection des sources, de mise en place et d'aménagement des périmètres de protection (10 sources) Les présents Termes De Référence (TDR) décrivent le contexte, la justification de cette étude, ses objectifs et résultats attendus, ainsi que la méthodologie indicative de réalisation.

1. ID et le PAGLI

Présentation ID

L'ONG Initiative Développement (<http://www.id-ong.org>) intervient dans 9 pays. Au travers des 27 programmes de développement mis en œuvre, ID participe au renforcement de l'autonomie des acteurs locaux pour qu'ils construisent et mettent en œuvre eux-mêmes des réponses aux défis sociaux, environnementaux et économiques de leurs territoires.

139 collaborateurs assurent la mise en œuvre des activités sur le terrain (dont 90% sont des salariés locaux). Ils sont soutenus par une équipe de 25 personnes en France, au siège de l'association à Poitiers.

Dans la zone Océan Indien, ID est implantée aux Comores depuis 1996 et à Madagascar depuis 2019. Aujourd'hui, conformément à sa stratégie de développement, l'association cherche à étendre ses activités à Madagascar tout en continuant son action aux Comores.

Présentation du Programme PAGLI 2

Le Programme d'appui à la gouvernance locale en Itasy (PAGLI) est mis en œuvre sur le terrain par Initiative Développement. Il s'inscrit dans le volet « appui à la gouvernance territoriale » de l'accord de coopération décentralisée signé entre la Région Nouvelle-Aquitaine (RNA) et la Région Itasy.

A travers le renforcement et l'accompagnement des différents niveaux d'autorités locales en Région Itasy (Région, Intercommunalités, Communes, Fokontany), le programme vise à l'amélioration de la gouvernance locale, dont celle de la gestion de la ressource en eau. Il s'agit de poursuivre et consolider les dynamiques de concertation multi-acteurs afin de répondre aux défis liés à la planification et à l'aménagement du territoire des communes concernées. Il s'agit également de renforcer les acteurs locaux, que ce soit les autorités locales ou les organisations de la société civile, afin qu'ils soient en mesure de jouer pleinement leur rôle. Enfin, l'action vise la participation accrue du plus grand nombre aux décisions prises au niveau local.

Une première phase du programme (PAGLI 1) a été mise en œuvre de mars 2019 à octobre 2022, et poursuivie transitoirement jusqu'à fin septembre 2023. La phase 2 du programme (PAGLI 2) a pu démarrer au mois d'octobre 2023 pour une période de 3 ans.

Le PAGLI 2, intervient au sein de 22 Communes de la Région Itasy, dont 15 réunies dans 4 intercommunalités. Le programme porte sur :

- Le renforcement de 4 structures intercommunales - 3AI, MAMISOA, 3A MIROSO, ASA - tant sur le plan organisationnel et institutionnel que sur le plan de leur capacité à porter leur rôle de centres d'appui aux communes et de promoteurs d'une stratégie de développement territorial ;
- Le renforcement des communes dans leur capacité à porter le développement de leur territoire afin de répondre aux besoins essentiels de la population ;
- La consolidation de la participation de la société civile locale au développement local et de favoriser de façon concrète le dialogue OSC-AL, un fonds d'initiative locale sera mis en place au niveau de chaque commune ;
- La gestion intégrée et concertée de la ressource en eau autour du Lac Itasy.

2. Enjeux de la prestation

Le PAGLI s'appuie sur une approche participative afin d'améliorer la gouvernance locale et remettre les habitant.e.s au cœur des décisions qui les concernent pour que le développement local soit au service du plus grand nombre.

Dans le cadre de sa composante 3 « développement territorial », le programme travaille plus particulièrement avec le Comité Gestion du Lac Itasy (COGELI), érigé par arrêté régional en 2019. Le COGELI est une plateforme de concertation, de planification, de plaidoyer et de suivi des activités liées au lac Itasy et à son bassin versant pour la promotion d'une Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) qui soit également concertée.

Ces objectifs sont formalisés au sein d'un plan d'action intitulé « Contrat de Lac », auquel le programme PAGLI entend apporter soutien pour sa concrétisation.

Dans ce cadre, la dégradation environnementale dans le bassin versant Lac Itasy a été identifiée comme prioritaire. En effet, le déboisement par les feux de brousse et la pratique de cultures sur brûlis en amont du Lac Itasy entraînent une réaction en chaîne qui se caractérise progressivement par l'aggravation du phénomène d'érosion et le lessivage des sols, la diminution de la productivité agricole et l'augmentation de l'utilisation de pesticides et d'intrants chimiques pour pallier à la baisse de fertilité des terres arables. Ceci entraîne une forte dégradation des ressources hydriques, des écosystèmes aquatiques ainsi que l'appauvrissement de la diversité biologique.

Face à ces problématiques, le programme PAGLI prévoit de mener diverses actions contribuant à la mise en œuvre du contrat de lac sur ces enjeux :

- Appuyer la réalisation d'un certain nombre d'ouvrages visant à soutenir la réponse locale vis-à-vis des besoins en eau potable de bonne qualité à travers la mise en place des réseaux d'eau. Ces ouvrages seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, et/ou à l'initiative d'Organisations de la Société Civile Locales.
- Appuyer et soutenir les actions visant la réalimentation des ressources en eau souterraines pour que les ouvrages d'adduction d'eau soient fonctionnels et exploitables. Ainsi, le programme PAGLI accompagnera la concertation et l'organisation des acteurs en vue d'identifier, de planifier, de mettre

en œuvre et de suivre des projets d'aménagement de protection de têtes de micro-bassins versants stratégiques pour la fourniture d'eau pour les populations locales.

Afin de mener ce volet d'aménagement et protection de bassin versant, le programme PAGLI sollicite l'appui d'un prestataire spécialiste.

3. Objectifs de la mission

La mission consiste à piloter la mise en œuvre de périmètres de protection de sources jugées prioritaires dans le bassin versant du Lac Itasy et d'accompagner la réalisation d'activités prioritaires d'aménagement desdits périmètres.

Les résultats attendus sont les suivants :

- Les sources stratégiques (10 sources) à protéger avec leur périmètre de protection sont identifiées d'une manière concertée par les acteurs locaux et sous l'égide des communes
- Des plans d'aménagements des périmètres de protection des sources du bassin versant seront élaborés et validés à l'issue d'un processus de concertation locale.
- Les communes seront renforcées et en mesure de mobiliser, d'encadrer les acteurs locaux dans la mise en œuvre des activités d'aménagement de périmètres de protection des sources.
- Au moins 8 ha par bassin versant seront aménagés et protégés.
- Un mécanisme de suivi et de contrôle sera instauré pour s'assurer la protection et la viabilité des réalisations au travers de la mise en place des comités de bassin et l'instauration des règlements qui auront des valeurs légales.

4. Contenu de la mission

Pour atteindre les résultats escomptés, l'action devra prévoir la mise en place des activités ci-après, à minima. Les candidats sont libres de proposer des actions complémentaires dans les limites du budget prévu et indiqué à la rubrique afférente.

Les candidats fourniront, en complément de l'offre technique, une note méthodologique précisant la démarche de mise en œuvre de ces activités

A cet effet, il est rappelé aux candidats l'importance d'intégrer, en transverse, des enjeux genre et inclusion, et du maintien d'un positionnement « d'accompagnement », « aux côtés » des acteurs locaux, en particulier les communes, les intercommunalités, et le COGELI, partenaires privilégiés du PAGLI 2. L'équipe d'Initiative Développement, opérateur du PAGLI 2, sera le point de contact principal de cette prestation, et pourra soutenir cette dynamique et posture.

(1) Activité 1 - Identification des sources prioritaires à protéger

Le prestataire s'emploiera à accompagner acteurs locaux, notamment les communes cibles mentionnées au point 5 « couverture géographique » du présent cahier des charges, à réaliser un diagnostic et des actions de concertation (réactives aux enjeux genre et inclusion) menant à l'identification des 10 sources prioritaires à protéger.

Il est attendu que le prestataire propose une méthodologie simplifiée pour la réalisation du diagnostic des ressources importantes (sources déjà exploitées pour les adductions d'eau potable ou ciblées pour un nouvel usage), permettant aussi d'identifier les autres éléments d'importance pour la définition d'un plan d'aménagement, dont accessibilité au site et disponibilité des acteurs clés. Cette méthodologie sera partagée aux agents communaux, accompagnés par le prestataire, et avec le concours d'ID en appui, dans l'optique de les former et outiller à la réalisation de ce diagnostic.

Les actions seront suivies par le prestataire qui proposera enfin un cadre d'analyse des données collectées, présentées à l'occasion d'un atelier de restitution collaboratif permettant d'aboutir à la sélection concertée des 10 sources prioritaires à protéger et leur bassin versant.

Livrables :

- Méthodologie et outils de diagnostic et concertation ;

- Réunion de restitution dont support d'animation-diffusion des résultats et discussions.
- Rapports de diagnostics et PV de sélection des sources

(2) Activité 2 - Développement des plans d'aménagement des bassins versants et règlements afférents

Une fois les dix sources à protéger identifiées, le prestataire sera en charge d'élaborer des plans d'aménagement de leurs bassins versants suivant une approche à la fois technique (périmètres de protection immédiat, rapprochés...) et participative (détermination des périmètres en fonction des usages).

Le prestataire devra préalablement s'assurer de la cohérence de ces plans d'aménagement avec les documents de planification au niveau des communes s'ils existent.

Le prestataire travaillera en relation étroite avec les communes et l'équipe opérateur d'ID afin d'élaborer les règlements de bassins versants, avec arrêté communal, ceci au travers de réunions de réflexion pour l'identification et la définition des règlements à adopter, élaboration d'une proposition d'arrêté partagée et amendée jusqu'à adoption, suivi par la vulgarisation de leur contenu.

Livrables :

- Plans d'aménagement des bassins versants rédigés pour les 10 sources prioritaires – dont règlements.

(3) Activité 3 - Renforcement & sensibilisation des acteurs locaux

De façon transverse à la mission, Il est attendu du prestataire qu'il (i) identifie les acteurs pertinents pour participer à la mise en œuvre de l'action, (ii) définisse leurs rôles et responsabilités et (iii) propose le mode d'organisation et de collaboration entre eux.

Des liens devront être travaillés sur cet axe en matière d'engagement des parties prenantes du territoire cible (COGELI, intercommunalités, communes, Fokontany, agriculteurs, pépiniéristes, associations locales, actions menées par d'autres ONG/OSC, etc.).

Le prestataire s'emploiera ainsi dès que possible à s'appuyer sur des dynamiques et structures formelles/informelles existantes afin d'éviter des effets de duplication des efforts de mobilisation et engagement des acteurs.

3 sous-actions sont ainsi proposées :

- (1) Renforcement des capacités des acteurs ;
- (2) Mise en place de comités de bassins versants ;
- (3) Sensibilisation

(Sous-action 1) Le prestataire devra effectuer un renforcement de capacités (via formation, outillage et suivis formatifs terrain) des acteurs locaux sur 2 volets :

- (1) renforcement technique - à destination d'acteurs terrains type maîtres exploitants/agriculteurs mais également d'autorités locales – sur la mise en place de techniques d'aménagement, leur utilité, modalités de mise en œuvre et suivi.

Sur ce point, les évaluateurs apprécieront la mobilisation de ressources type « visites d'échanges » de pratiques avec d'autres acteurs d'autres régions.

- (2) renforcement de la concertation autour de ces enjeux, de ces mêmes acteurs (en lien avec l'activité 1, et la sous-action 2 ci-dessous).

(Sous-action 2) Le prestataire devra accompagner la mise en place de 10 comités de Bassins Versants (rassemblant à titre indicatif producteurs, usagers, commune, Fokontany, chef de bassin versants, comité de gestion des points d'eaux, etc.) – reposant sur :

- (1) Le travail préalable d'identification et mobilisation des acteurs ;
- (2) L'organisation de rencontres inter-acteurs menant à la définition et le suivi de plans d'actions concrets ;
- (3) L'élaboration de termes de référence des comités, dont mode de gouvernance et fonctionnement.

(Sous-action 3) Le prestataire devra enfin développer en lien avec les autorités locales (communes, intercommunalités essentiellement), une campagne de mobilisation communautaire et de sensibilisation à la protection des ressources. Dans cette optique, le prestataire est appelé à proposer une méthodologie de sensibilisation des communautés adaptée au contexte de la région d'intervention

Ces campagnes seront menées périodiquement tout au long du projet via des séances d'IEC (information, éducation, communication) sur des thématiques variées (agriculture durable, pratiques alternatives aux engrais chimiques, etc.), et pourront également contribuer également à faire connaître les mesures décidées en matière d'aménagement des bassins-versants, via des arrêtés communaux, etc. Des outils adaptés et simplifiés devront être fournis aux communes lors de cette phase de mise en œuvre.

Livrables :

- Matrice d'identification, analyse et engagement des parties prenantes/acteurs ;
- Contenu formatif et outils développés – dont compte-rendu général analytique de formations ;
- Termes de références et plans d'action des comités de bassins versants ;
- Supports et rapports de campagnes de sensibilisation.

(4) Activité 4 - Mise en œuvre des plans d'aménagement

Le prestataire aura la charge d'appuyer et d'accompagner les communes et leurs partenaires dans la mise en œuvre des activités figurées dans leur plan d'aménagement respectif. Il s'agira ainsi de les accompagner, en tant que maître d'ouvrage, sur la partie logistique, l'organisation et la planification, la mobilisation des acteurs.

En particulier, le prestataire pourra proposer la réalisation ? de travaux de reboisement et/ou de lutte contre les feux de brousse (compris dans le montant total de la prestation). Cette appui-suivi localisé sur la base d'activités concrètes pourra également servir de plateforme de formation technique « terrain » pour l'activité 3 de la mission.

Il est compris que pour les aménagements relevant directement du mandat et des ressources financières des communes, et pour lesquels le prestataire ne sera pas directement financé, le prestataire ne sera pas retenu à charge dans le cas d'une non-exécution de ceux-ci.

Livrable :

- Rapport général de mise œuvre des aménagements, dont éléments de détails accrus pour les actions d'aménagement effectuées en direct par le prestataire.

(5) Activité 5 (transverse) - Pilotage, suivi et évaluation

Le prestataire proposera un dispositif de pilotage de l'action, permettant dialogue, visibilité et échanges avec les parties prenantes.

A ce dispositif sera joint un cadre de suivi-évaluation des activités à mettre en œuvre, défini au démarrage de la prestation. Ce cadre définira des indicateurs de résultats attendus et la façon dont ils seront mesurés et discutés entre les parties prenantes, en particulier les communes. Des indicateurs permettant d'évaluer : la superficie aménagée, l'appréciation de la mise en œuvre des plans d'aménagements, l'effet des actions de renforcement de capacités des acteurs, etc. pourront par exemple être collectés.

Livrable :

- Cadre de pilotage et suivi-évaluation de l'action.

4. Livrables attendus

Les livrables de la prestation sont organisés en 2 catégories :

- Livrables spécifiques aux activités ;
- Livrables d'exécution générale de la prestation.

L'ensemble de ces livrables sera rédigé en français.

1. Livrables spécifiques aux activités

Les livrables spécifiques ont été indiqués en rubrique 3 de la présente consultation, et sont re-listés ci-dessous :

- Méthodologie et outils de diagnostic et concertation ;
- Réunion de restitution dont support d'animation-diffusion des résultats et discussions ;
- Plans d'aménagement des bassins versants rédigés pour les 10 sources prioritaires – dont règlements ;

- Matrice d'identification, analyse et engagement des parties prenantes/acteurs ;
- Contenu formatif et outils développés – dont compte-rendu générale analytique de formations ;
- Termes de références et plans d'action des comités de bassins versants ;
- Supports et rapports de campagnes de sensibilisation ;
- Rapport général de mise œuvre des aménagements, dont éléments de détails accrus pour les actions d'aménagement effectuées en direct par le prestataire ;
- Cadre de pilotage et suivi-évaluation de l'action.

Les candidats sont libres de proposer des ajustements/compléments.

2. Livrables d'exécution générale

En complément, pendant la réalisation de la mission, le prestataire devra fournir les livrables suivants :

Rapport de démarrage

Un rapport de démarrage de la prestation à livrer 30 jours après la réunion de démarrage. Il doit contenir, entre autres :

- Le compte rendu de la réunion de démarrage ;
- Les descriptions détaillées des tâches à entreprendre intégrant les recommandations émises lors de la réunion de démarrage ;
- L'analyse des risques et des contraintes ;
- La description du dispositif de pilotage et suivi évaluation ;
- La planification à jour de la mission.

Rapports semestriels

Le prestataire présentera des rapports semestriels concis à vocation opérationnelle pour rendre compte de l'état d'avancement et durant toute la durée de la prestation. Le rapport doit permettre à ses destinataires de savoir comment et à quel point les activités ont permis d'atteindre les objectifs fixés.

Chaque rapport devra comprendre :

- L'état d'avancement par rapport au planning original : résumé des activités réalisées sur la période écoulée, réalisations principales, en mettant en exergue les objectifs, les activités, ainsi que les résultats de ces activités ;
- La planification à jour pour le semestre suivant.

Ces rapports seront à élaborer dans un délai de 20 jours ouvrables suivant la fin du semestre correspondant.

Rapport final

Le rapport final devant comprendre, à titre non-exhaustif, les informations suivantes :

- Un résumé exécutif des activités menés lors de la durée de la mission sur toutes les composantes de l'action ;
- Une description des réalisations, en mettant en exergue les objectifs, les activités, ainsi que les résultats des différentes interventions (analyse résultats/problèmes) ;
- Les moyens mis en œuvre (outils, support, ...) ;
- Des éléments de suivi-évaluation pour tous les volets de la mission ;
- Une conclusion analytique de la prestation dans son ensemble.

Ce rapport sera à élaborer dans un délai de 30 jours ouvrables suivant la fin de la mission.

Ressources mises à disposition

Tout document en possession du programme servant au cadrage et à l'exécution de l'étude pourra être mis à disposition du prestataire, ainsi qu'une liste (non exhaustive) de personnes pouvant être contactées dans le cadre de la réalisation de cette étude.

5. Couverture géographique

10 communes dans les districts de Miarinarivo et de Soavinandriana de la Région Itasy sont concernées par la mission. La liste exhaustive est donnée par le tableau ci-après :

Tableau 1 : Les Communes concernées

Région	Districts	Communes
Itasy	Miarinarivo	Manazary
Itasy	Miarinarivo	Mandiavato
Itasy	Miarinarivo	Antoby Est
Itasy	Miarinarivo	Miarinarivo II
Itasy	Miarinarivo	Analavory
Itasy	Soavinandriana	Ampefy
Itasy	Soavinandriana	Ampary
Itasy	Soavinandriana	Soavinandriana
Itasy	Soavinandriana	Antanetibe
Itasy	Soavinandriana	Talata Dondona

6. Organisation et calendrier de réalisation

Le prestataire sera le premier responsable de la réalisation des activités qui rentrent dans le cadre de la mission. Il aura pour point focal le Responsable du Programme PAGLI, basé en Itasy. Des échanges seront organisés en plusieurs points de la prestation et pourront inclure la présence d'autres collaborateurs d'Initiative Développement basés à Antananarivo (Direction Pays) ou au siège de l'ONG en France (experts), ainsi que de la Région Itasy et de la Région Nouvelle-Aquitaine, porteurs du programme global.

De multiples temps d'échanges avec le prestataire sont ainsi prévus :

- En amont du lancement de l'étude, après une réunion de cadrage avec le commanditaire : une présentation ajustée de la composition de la mission, des outils qui seront utilisés et du chronogramme révisé ;
- Une revue de mi-parcours présentant avancées des réalisations, premières perspectives et difficultés – à 12 mois ;
- La remise du rapport final, suivie d'une réunion de présentation et d'échange avec le commanditaire pour la collecte des retours à prendre en compte pour élaboration de la version finale.

Une période d'environ 24 mois est envisagée pour la réalisation de cette mission qui devra démarrer en juillet 2024. Cette période comprendra la phase de démarrage (ajustement de la proposition du candidat et installation de l'équipe), mise en œuvre des activités, production des livrables intermédiaires et finaux. Les livrables finaux doivent être rendus au plus tard 40 jours ouvrables à l'issue de la mission.

7. Profil et compétences requises

Profil du Prestataire

Est éligible à candidater toute structure non-gouvernementale. Les soumissionnaires devront posséder les expertises et profils ci-après :

- Au moins 2 prestations similaires pertinentes ;
- Une connaissance confirmée dans l'élaboration d'un plan d'aménagement est indispensable (au moins 3 plans) ;
- Au moins 5 années d'expériences dans la mise en œuvre des activités de protection des bassins versants ou équivalent ;
- Une expérience avérée dans la mise en œuvre de projets de développement en Région Itasy constituera un atout majeur.

Le soumissionnaire retenu mobilisera une équipe adaptée aux méthodologies qu'il a proposé. Il appartient au soumissionnaire de proposer en détail l'expertise et les ressources humaines qui lui semble adapté aux différentes tâches prévues dans la prestation. Il revient intégralement aux soumissionnaires de garantir que le personnel proposé pourra répondre aux exigences des activités détaillées dans les présents termes de référence, ainsi que des activités et tâches éventuellement ajoutées par le soumissionnaire pour répondre au mieux aux objectifs des termes de référence.

8. Modalités de dépôt et d'évaluation du dossier d'offre

Contenu de l'offre technique

Toute offre, afin d'être jugée recevable, devra contenir à minima les parties ci-dessous.

Partie I – Présentation du soumissionnaire

- La fiche technique du prestataire mettant en évidence les expériences pertinentes exigées et similaires des dix dernières années, justifiant la soumission de l'offre tout en indiquant le montant en Euro ou Ariary de chaque contrat et les districts couverts pendant la prestation.

Partie II - Description de l'approche, la méthodologie, et du programme de travail en réponse aux termes de référence

Cette partie doit inclure les éléments ci-après :

- La compréhension du TDR avec les éventuels commentaires et suggestions sur le document (Ne pas copier-coller le TDR) ;
- Description de la pertinence de la proposition par rapport au contexte local ;
- Présentation des résultats attendus pour les bénéficiaires directs, ainsi que les impacts potentiels pour la zone d'intervention ;
- Le Schéma organisationnel proposé par le soumissionnaire (Qui sont les partenaires du projet ? Quelles instances et mécanismes seront mis en place pour le pilotage de la mission et la gestion des relations avec les partenaires ? Le commanditaire ?) ;
- Description de la méthodologie générale envisagée ainsi que les modes opératoires relatifs à des actions particulièrement déterminantes pour le succès de la mission ;
- Description des principales interventions – activités et tâches à réaliser – pour réaliser les actions prévues de la mission ;
- Présentation des moyens techniques et logistiques mobilisés pour la mission (véhicules, logistiques, ateliers, bureaux, supports de communication...) ;
- Analyse des risques probables et proposition des mesures envisagées pour y faire face ;
- Une rubrique incluant analyse de l'intégration des enjeux genre et inclusion ;
- Une indication du dispositif de suivi-évaluation envisagé pour la mission - préciser comment l'atteinte des résultats attendus sera suivie et évaluée.
- Le programme de travail :
Veillez indiquer dans cette partie le programme de réalisation des principales activités ou tâches, leur contenu et leur durée, la décomposition en phase et les contraintes correspondantes, les étapes principales (y compris examen/approbations par le commanditaire), et dates prévisionnelles des livrables. Le programme de travail proposé doit être en cohérence avec l'approche technique et la méthode, montrant votre compréhension des TdR et votre capacité à les traduire en un programme de travail réaliste. Une liste des documents à produire (y compris les rapports) doit être fournie.
- La copie de la pièce d'identité du ou de la dirigeant.e de l'entité soumissionnaire ;
- La déclaration d'intégrité dûment remplie et signée selon modèle fourni.

Partie III – Organisation et Personnel du Consultant

Dans cette partie, veuillez décrire la structure et la composition de votre équipe, y compris la liste du personnel-clé, des autres personnels et des personnels administratifs affectés à la mission. La contribution de chaque personnel devra être spécifiée en cohérence avec la méthodologie proposée et les exigences du TDR.

Les Curriculum Vitae fournis dans l'offre technique devront mettre en exergue les expériences pertinentes de chaque personne à s'impliquer dans la mission.

Contenu de l'offre financière

Il est expressément demandé au soumissionnaire de tenir compte de l'ensemble des éléments suivants dans la description de leur prix :

- Toutes les tâches doivent être bien décomposées en fonction des résultats attendus décrits dans les TdR et de la méthodologie proposée par le soumissionnaire ;
- Chaque agent doit être identifié individuellement avec le détail de ses coûts unitaires et la durée de ses prestations (en hommes-mois pour chaque tâche).

La durée des prestations de chaque agent doit être estimée par les soumissionnaires afin de répondre aux objectifs définis dans les présents TDR. Par ailleurs, les soumissionnaires peuvent apporter toute explication utile à leur proposition qui permet au commanditaire d'apprécier correctement leur offre.

- Une proposition financière – modèle libre.

Budget et rémunération

L'offre financière proposée par le soumissionnaire devra prendre en compte toutes les dépenses afférentes à la réalisation de la mission (honoraires et coûts opérationnels, dont investissements, nécessaires pour la réalisation de la mission).

Le seuil maximal fixé pour la réalisation de cette prestation est de **130 886 euros TTC**.

La prestation sera réglée en 3 temps :

- 40 % lors de la remise et de la validation du rapport de démarrage ;
- 40 % lors de la remise et de la validation du second rapport semestriel (équivalent intermédiaire) ;
- 20 % lors de la remise et de la validation du rapport final.

Modalités de soumission

Les offres doivent être transmises avec la mention « Prestataire aménagement de bassin versant » avant le 27 juin 2024 à 9h (heure de Madagascar) :

⇒ Par e-mail, aux deux adresses suivantes : m.andriamifidy@id-ong.org et recrutement.pagli2@gmail.com

Toute candidature incomplète sera automatiquement disqualifiée.

Critères d'évaluation des offres

Le mode d'attribution est « mieux disant », fondé sur une analyse du rapport qualité-prix.

Critères d'évaluation	Note maximale
Conformité du plan de travail et de la méthode proposée aux termes de référence <ul style="list-style-type: none">- Compréhension et commentaires sur le TDR (5 pts)- Expérience du prestataire (5 pts)- Approche méthodologique proposée (35 pts)- Plan de travail (15 pts)	60
Adéquation du RH proposée par rapport à la méthodologie <ul style="list-style-type: none">- Organisation de l'équipe (5 pts)- Qualifications, compétences et expériences de l'équipe proposée pour la mission (15 pts)	20

Proposition financière	20
Total	100